



Ville de SMARVES

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE RUE DES ÉCOLES

**Pour toute personne de plus de 11 ans
Jusqu'au 31 octobre 2020**



COVID19 | SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Pour en savoir plus consulter le communiqué et l'arrêté émis
par la Préfecture de la Vienne